

Le 13 juillet 2009

Séance régulière du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 13<sup>e</sup> jour de juillet 2009 à 19h00 au lieu ordinaire des délibérations, 194 route 138 à Cap-Santé et ce, en conformité avec la Loi sur les cités et villes pour la province de Québec.

Sont présents Mme la mairesse Jeanne Noreau ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

2- M. Léo Jacobs	4- M. Vic Godin
3- M. Michel Pelletier	5- M. Denis Papillon
	6- M. Michel Bertrand

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse Jeanne Noreau.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

(09-07-242)

**Ordre du jour – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté à la table du conseil, tout en y ajoutant l'item suivant :

7.2) Règlement #URB-09-07-62 – Zone Cc-2 agrandie

L'ordre du jour demeure ouvert pour la séance.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-243)

**Procès-verbal – Séance régulière du 8 juin 2009 – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2009, tel que déposé à la table du conseil, tout en corrigeant la résolution (09-06-232) qui se rapporte à l'aqueduc Julien et non à l'égout secteur Est ainsi que le nom des responsables du *Comité touristique*, à la page 929, ce sont MM. Denis Papillon et Michel Bertrand qui s'occupent de ce comité et non M. Vic Godin.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC NE FAISANT PAS L'OBJET DE CORRESPONDANCE**

- *M. Jocelyn Gauthier demande s'ils ont réussi à traverser la rivière à Matte.*

Non, ils n'ont pas encore réussi.

- *M. Rosario Marcotte se plaint de la vision obstruée par les vinaigriers du côté ouest lorsqu'on sort de la Place de l'Église.*

On préviendra le ministère des Transports du Québec pour qu'il prenne en considération cette plainte.

- *M. Richard Sauvé se plaint de la pollution visuelle engendrée par les deux tas de terre sur le bord de la route 138 aux 298 et 300 route 138.*

On demandera à Mme Beaupré de voir à ce que les propriétaires effectuent le nettoyage de leur rebut de terre.

- *M. Marcel Lavallée se plaint d'un terrain laissé à l'abandon (gazon long).*

On regardera notre réglementation à ce sujet.

- *M. Marcel Lavallée se plaint qu'il n'y a pas de plan joint avec le règlement #URB-09-05-61 concernant l'ajout d'usage dans la zone Cb-13.*

Le directeur général discutera avec Mme Marie-Pierre Beaupré des aléas de cette remarque, le conseil étant favorable à la production d'un plan à chaque fois que l'on présente un règlement.

## **DOSSIERS TRAITÉS EN PRIORITÉ**

(09-07-244)

### **C.C.U. – Procès-verbal – Réunion du 29 juin 2009 – Entérinement**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil entérine le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2009 du Comité consultatif d'urbanisme et fait siennes les recommandations y apparaissant, telles que présentées par M. Denis Papillon.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-245)

### **C.C.U. – Procès-verbal – Réunion du 13 juillet 2009 – Entérinement**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil entérine le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2009 du Comité consultatif d'urbanisme et fait siennes les recommandations y apparaissant.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-246)

### **Règlement #URB-09-02-57 – Normes relatives à la hauteur des bâtiments principaux – Adoption finale**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le règlement #URB-09-02-57 modifiant le règlement de zonage #405 concernant les normes relatives à la hauteur des bâtiments principaux.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-247)

### **Règlement #URB-09-02-58 – Normes relatives à la façade des bâtiments complémentaires attenants et intégrés au bâtiment principal – Adoption finale**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le règlement #URB-09-02-58 modifiant le règlement de zonage #405 concernant les normes relatives à la façade des bâtiments complémentaires attenants et intégrés au bâtiment principal.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-248) **Règlement #URB-09-04-60 – Usages autorisés à l’intérieur de la zone Rb-32 – Adoption finale**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le règlement #URB-09-04-60 concernant les usages autorisés à l’intérieur de la zone Rb-32.

*Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-249) **Règlement #URB-09-05-61 – Zone Cb-13 – Usages permis – Station de compostage opérée par un organisme public – 2<sup>e</sup> projet – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le 2<sup>e</sup> projet du règlement #URB-09-05-61 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis à l’intérieur de la zone Cb-13, une station de compostage opérée par un organisme public.

*Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-250) **Demande d’autorisation à la CPTAQ – Lot 369-P – chemin de la Station**

**CONSIDÉRANT QU’**en vertu de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Cap-Santé doit faire une recommandation à l’égard de tout projet soumis à la CPTAQ en vue d’une utilisation autre qu’agricole d’un immeuble sis sur son territoire de même que pour le lotissement, l’aliénation, l’inclusion et l’exclusion d’un lot;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Ghislain Denis a soumis à la Ville de Cap-Santé une demande en vue de construire une résidence unifamiliale sur une parcelle de terrain, en bordure du chemin de la Station, située en partie sur le lot 369-P du cadastre de la Paroisse de Cap-Santé et sur le lot 47-P du cadastre de la Paroisse de St-Basile;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise la construction d’une habitation unifamiliale sur un terrain enclavé entre une voie ferrée, la voie publique et deux résidences unifamiliales, dans un milieu où se trouvent plusieurs habitations du même type, et que par conséquent, l’utilisation de ce terrain à une fin résidentielle n’engendra pas d’impacts négatifs ou d’inconvénients additionnels vis-à-vis des activités agricoles environnantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain visé par la demande répond aux exigences du règlement de lotissement et que l’usage demandé est conforme au règlement de zonage de la Ville de Cap-Santé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Denis a été étudiée par le Comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Cap-Santé et que ce dernier recommande au Conseil d’appuyer les démarches de M. Denis auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait qu’il existe quelques emplacements disponibles pour construire ailleurs sur son territoire, la Ville de Cap-Santé demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, le droit d’autoriser une utilisation résidentielle sur l’emplacement identifié comme étant une partie du lot 369, tel que décrit par le requérant;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Cap-Santé recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande soumise par M. Ghislain Denis.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-251)

**137, chemin du Bois-de-l'Ail – Dérogation mineure – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte la dérogation mineure suivante à savoir :

- Rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment secondaire (garage isolé) en cour avant au lieu d'être localisé en cour arrière ou latérale, tel que stipulé dans l'article 7.2.2 alinéa e) du règlement de zonage #405. La propriété affectée est située au 137, chemin du Bois-de-l'Ail sur le lot 58-P du cadastre de la paroisse de Cap-Santé.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-252)

**64 rue de l'Anse – Dérogation mineure – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte la dérogation mineure suivante à savoir :

- Rendre réputée conforme la construction d'un abri à bois sur un terrain sur lequel sont érigés un garage isolé et un cabanon alors que l'article 7.2.3, alinéa a) du règlement de zonage #405 stipule qu'un maximum d'un seul cabanon et/ou abri peut être construit sur un terrain où se trouve déjà un garage privé isolé. La propriété affectée est sise au 64 rue de l'Anse, sur les lots 165-P et 169-P du cadastre de la paroisse de Cap-Santé.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-253)

**Demande PIIA – Juillet 2009 – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**D'accepter** la demande faite dans le cadre de l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de Cap-Santé, le tout en entérinant les précisions et conditions formulées par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 29 juin 2009, comme suit :

- 68 Vieux Chemin – construction d'un cabanon

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-254)

**Nettoyage de terrain – 77 rue de l'Anse – M. Yvon Béland – Poursuite des procédures**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil, suite au non respect par M. Yvon Béland de son engagement à effectuer le nettoyage de son terrain, demande à notre firme d'avocats de poursuivre les procédures afin d'obtenir le nettoyage complet du terrain de la propriété sise au 77 rue de l'Anse appartenant à M. Yvon Béland et plus particulièrement sur tous les lots suivants :

167-1, 167-2, 167-3, 168-P, 168-1, 170-P, 170-1-1, 170-1-P, 171-P et 171-1-P du cadastre de la paroisse de Cap-Santé.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

### **CORRESPONDANCE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Aucune demande à cette étape-ci.

### **CORRESPONDANCE JUGÉE IMPORTANTE ET RÉOLUTIONS RELATIVES**

#### **SHEP – Route des fleurs – Concours annuel**

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf nous rappelle que dans les semaines à venir :

- ⊗ Se tiendra le concours « Le plus beau jardin privé ».
- ⊗ On devrait leur indiquer notre site municipal le plus beau.
- ⊗ On devrait leur indiquer un bénévole qui sera honoré lors du gala le 5 septembre à Pont-Rouge.

On a transmis la lettre à Mme Charlotte Laflamme.

#### **Route 138 – Entre la rue Gérard-Morisset et la sortie ouest du Vieux Chemin – Limite de vitesse**

Selon le M.T.Q., il n'y a pas lieu de baisser la limite de vitesse de 70 km/heure à 50 km/heure.

(09-07-255)

#### **Calendrier des activités – Conseil pastorale 2009-2010 – Commandite**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le versement d'un montant de 200,-\$ à la Fabrique Sainte-Agnès pour l'élaboration d'un calendrier communautaire des activités dans les trois paroisses (tirage 500 exemplaires).

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

#### **Projet « Les 3 chaises de Janette » - Accord de la Fabrique de Cap-Santé**

Le 20 juin, la Fabrique de la paroisse de Ste-Famille de Cap-Santé nous a écrit son accord pour le projet de situer les trois chaises de Janette Bertrand en arrière du garage du presbytère, du côté est, près de la côte du Quai.

#### **Halte routière – Anse de Cap-Santé – Accord du M.T.Q. Portneuf**

Le ministère des Transports Portneuf nous informe qu'il est favorable à ce projet en autant que le C.N. est d'accord avec ledit projet. On enverra la demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

(09-07-256)

**Centres (3) de services de la Caisse Desjardins de l'Ouest – Fermeture – Appui aux municipalités et citoyens (ennes) concernés**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil appuie inconditionnellement les démarches des municipalités de Saint-Alban, Notre-Dame de Montauban et Deschambault-Grondines pour obtenir le maintien des services de la Caisse Desjardins de l'Ouest dans les municipalités concernées.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**École Bon-Pasteur – Utilisation des locaux**

La commission scolaire de Portneuf nous indique que la gestion des locaux de l'école Bon-Pasteur appartient exclusivement au Conseil d'établissement et nous réfère à lui ainsi qu'à la direction de l'École.

**Avis de M. Jean Lessard – Service de l'aménagement de la M.R.C. de Portneuf**

M. Lessard se prononce verbalement sur deux dossiers :

- La dérogation mineure est acceptable au 69 Vieux Chemin – Escalier
- C'est de l'expropriation déguisée si l'on veut empêcher une construction pour protéger la vue sur le fleuve.

(09-07-257)

**Convention de travail – Jours fériés vs congé de maladie**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** suite aux explications du directeur général, ce conseil considère qu'il n'y a pas lieu d'enlever le droit aux congés fériés quand l'employé est en congé de maladie **et** dans sa période d'attente pour l'obtention de ses revenus payés par l'assurance collective. En effet, l'employé n'aurait qu'à se déclarer en vacances le jour avant et le jour après pour que l'article 12.3 de la convention collective s'applique et lui reconnaisse le droit à son congé férié.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-258)

**Bureaux de poste publics – Appui au syndicat**

**ATTENDU QUE** le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans les petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

**ATTENDU QUE** le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

**ATTENDU QUE** ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

**ATTENDU QUE** le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** l'on demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

- 1- de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
- 2- de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

**ET AUSSI RÉSOLU QUE** nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(09-07-259)**

**Rue de la Ronde – Bonhomme afficheur – Demande**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
ET RÉSOLU**

**QU'au** moins un bonhomme afficheur soit installé dans la rue de la Ronde.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(09-07-260)**

**Séance du mois d'octobre – Tenue**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** la séance régulière soit tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2009 compte tenu que l'on amorce la période électorale après le 2 octobre.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Règlement #09-162 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1**

**AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Vic Godin donne avis qu'il présentera lors d'une session ultérieure un projet de règlement #09-162 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

### **Égout secteur Est – Révision de l'aide financière – Confirmation**

Le 16 juin 2009, Mme Nathalie Normandeau nous confirme que l'aide financière a été révisée et est portée à 1 571 668,-\$, pour un coût admissible du projet de 2 357 503,-\$ dans le cadre du Volet 1 de FIRM.

En date du 10 juillet, le gouvernement nous a confirmé les mêmes données.

(09-07-261)

### **Honoraires - Morency, société d'avocats – Dossier Yvon Béland – 77 rue de l'Anse**

**PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'un montant de 320,80 \$ plus taxes à Morency, société d'avocats concernant le dossier de nettoyage de terrain au 77, rue de l'Anse, propriété de M. Yvon Béland.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

### **Gestion des cours d'eau - Critères de répartitions des quotes-parts**

La M.R.C. de Portneuf nous a fait parvenir les critères de répartition des coûts relatifs à la gestion des cours d'eau qui seront appliqués pour chacune des municipalités concernées.

(09-07-262)

### **Elementary School de Portneuf – Puisard – Partage des coûts**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 50% d'une facture pour l'installation d'un puisard en face de l'école anglaise qui sert à recueillir les eaux des rues Piché et Richard à au moins 70%.

Le coût total estimé est de 4 290,-\$, plus taxes, donc 2 145,-\$, plus taxes pour la Ville de Cap-Santé.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

### **R.M.S. Gestion des risques – Évaluation de la protection incendie globale et classement d'assurance – Rencontre**

Le conseil est d'avis que l'on devrait rencontrer le représentant de RMS Gestion des risques pour avoir plus d'explications sur l'offre de services pour une analyse de la protection incendie et classement d'assurance de la Ville de Cap-Santé.

### **68 rue Richard – Dommages causés par l'eau**

Notre assureur nous dégage de toute responsabilité dans ce dossier suite aux dégâts d'eau du 5 avril 2009. La poursuite a été engagée plus de 15 jours après l'événement.

### **Schéma de couverture de risques – Mise au point**

Via un échange de courriel entre Maryon Leclerc, directeur général de St-Marc-des-Carières et Yves Raymond, directeur général de Neuville, nous apprenons que la Ville de Pont-Rouge a obtenu que le service Incendie n'ait besoin que de huit (8) pompiers au lieu de dix (10) sur les lieux d'un incendie, dans les dix (10) premières minutes de l'appel.

Étant donné les coûts occasionnés par l'apport de deux pompiers et la responsabilité de répondre au schéma de risques adopté par la Ville, on se demande si les informations qui nous ont été fournies depuis tant d'années étaient le reflet des exigences vraiment demandées. De plus, on peut se demander si ce qui a été accepté dans le schéma correspond à nos obligations légales réelles.

(09-07-263)

**Schéma de couverture de risques – Rencontre de mise au point**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil demande à la M.R.C. de Portneuf d'organiser une rencontre avec les élus, les responsables du dossier du schéma de risques, les directeurs des Services incendie les directeurs généraux des municipalités et villes participantes à ce schéma de risques.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-264)

**Programme « Diagnostic résidentiel Mieux consommer » - Représentant – Nomination**

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

**ATTENDU que** pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

**ATTENDU que** pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

**ATTENDU que** les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à Ville de Cap-Santé en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

**ATTENDU que** ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vic Godin  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Cap-Santé accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

**QUE** la Ville de Cap-Santé soumet le projet « Halte routière – Anse de Cap-Santé »;

**QUE** la Ville de Cap-Santé désigne M. le conseiller Léo Jacobs, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

**QUE** la Ville de Cap-Santé autorise M. le conseiller Léo Jacobs à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Santé tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de M. Léo Jacobs, conseiller municipal, la Ville de Cap-Santé autorise à signer, à titre de substitut, M. Jacques Blais, pour et au nom de la Ville de Cap-Santé tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

**QUE** la Ville de Cap-Santé soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Halte routière – Anse de Cap-Santé ».

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

(09-07-265)

**Égout secteur Est – Décompte progressif #1 – Paiement**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement à Construction & Pavage Portneuf inc. d'un montant de 176 138,24 \$ taxes incluses, représentant le premier décompte progressif des travaux « Égout secteur Est » réalisés en date du 3 juillet. La firme B.P.R. a approuvé ledit compte.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Relevé des noms de rue**

Chaque conseiller a reçu la liste des odonymes approuvés par la Commission de toponymie, soit 70 noms de lieux trouvés.

Nous laissons aux conseillers jusqu'à la prochaine réunion pour statuer sur le nom des rues. Par la suite, nous enverrons nos demandes de changement qui, une fois officialisées, feront l'objet d'une considération pour l'an prochain par les travaux publics.

(09-07-266)

**Corporation Ruisseau des jeunes – Refaire un chèque datant du 30 novembre 2007**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise l'émission d'un autre chèque à la Corporation Ruisseau des jeunes en remplacement du chèque #001463 daté du 30 novembre 2007.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Commission de toponymie – Avis favorable – Rues des Mésanges, des Perdrix, des Tourterelles**

L'organisme a émis un avis favorable pour les noms de rue ci-dessus nommés et ils entreront en vigueur quand les rues seront ouvertes.

(09-07-267)

**L.N.A. – Offre de services – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil donne à contrat l'expertise hydrogéologique à LNA inc. sur notre puits Bertrand et ce conformément à l'offre de service déposée le 9 juillet 2009 (Estimation #1269) qui prévoit 11 heures de travail de professionnel de projet et 1 heure de directeur de projet.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Ruisseau Bourgoin – Problématique d'érosion – À corriger**

Le conseil prend connaissance de la lettre de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) et considère que l'on se doit d'effectuer les corrections demandées, soit d'ériger des petits bassins de rétention.

**(09-07-268) M. Alain Pagé – Départ – Commandite**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le versement de 300,-\$ à la Brigade des incendies de Cap-Santé pour l'organisation et l'achat de cadeaux pour M. Alain Pagé qui a donné environ 27 ans de service à la brigade des incendies.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(09-07-269) ARA – Norme NFPA 2007 – Achat – Remplacement d'appareil**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Léo Jacobs  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise l'achat pour le Service Incendie de deux appareils respiratoires SCBA-M72216 PSI au coût de 4 675,-\$ chacun, plus taxes, en remplacement de deux appareils devenus désuets.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(09-07-270) Comptes payés et à payer au 30 juin 2009 – Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement des comptes à payer au montant de 117 620,39 \$ au 30 juin 2009 et entérine le paiement des comptes payés au montant de 17 085,87 \$ au 30 juin 2009.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**VARIA**

**(09-07-271) Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf – Ramassage ou non de gazon – Position du conseil**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Papillon  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Vic Godin  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de permettre le ramassage du gazon et l'envoi aux déchets de ce résidu vert.

Les citoyens (ennes) devront s'habituer à le laisser sur le terrain, à aller le porter à un lieu de compostage approprié ou à le composter eux-mêmes dans des contenants à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**(09-07-272) Règlement #URB-09-07-62 – Zone Cc-2 agrandie à partir des zones Cc-6 et Rb-31 – 1<sup>er</sup> projet - Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement #URB-09-07-62 modifiant le règlement de zonage #405 afin d'agrandir la zone Cc-2 à même une partie des zones Cc-6 et Rb-31.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

## **PÉRIODE RÉSERVÉE AU CONSEIL**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (M. Léo Jacobs)**

La Régie élaborera un règlement pour le prochain contrat obligeant les municipalités à avoir à peu près les mêmes exigences. On se doit d'examiner ce règlement dès qu'on le recevra.

#### **Comité d'embellissement**

Le Comité a décidé de faire partie des « Fleurons du Québec ».

#### **Conseil du patrimoine culturel (M. Denis Papillon)**

Il reste les concerts du mois d'août et le concert de Nathalie Choquette.

#### **Voirie (M. Léo Jacobs)**

- L'asphaltage est terminé, il reste les accotements à combler avec de la pierre « net ».
- Le raccordement à l'aqueduc Julien va très bien sauf la traversée du ruisseau des Prairies qui est plus difficile. On devrait régler le problème sous peu.

#### **Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (M. Michel Bertrand)**

- La montée des saumons est très bonne, on a jusqu'à 10 ou 15 saumons certains jours. Quatre-vingt-dix saumons à date.
- Les projets vont bon train. On analyse la qualité de l'eau des ruisseaux Bourgoin et des Prairies (communément appelé la Rivière à Matte).

#### **Comité Riche en couleurs (MM. Vic Godin et Michel Bertrand)**

- Il y avait beaucoup de monde le dimanche.
- On avait oublié de prévenir le ministère des Transports de la pose d'une bannière au dessus de la route 138. On le sait maintenant pour l'an prochain.

#### **Comité touristique (MM. Michel Bertrand et Denis Papillon)**

- On changera sûrement l'horaire de travail des guides suite à nos constatations sur la fréquentation des lieux par les touristes.
- La location de vélo est très faible ou quasi inexistante.
- On devrait être sur le site Internet de Radio-Canada pour annoncer nos événements.

#### **La Petite Séduction (M. Vic Godin)**

- M. Godin remercie tous les gens qui ont participé, tant les bénévoles, nos employés, les pompiers, etc. Un succès avec la participation de la foule de citoyens (ennes).
- Il y aura une présentation le 4 août pour Cap-Santé.
- Mme Noreau nous indique que l'on avait 162 convives au déjeuner du samedi. Plusieurs lui ont suggéré de refaire ce déjeuner à tous les ans en invitant des personnalités.

\* Le maire suppléant est M. Michel Bertrand

## **QUESTIONS ET REMARQUES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- ♦ On demande de s'informer qui recevra les taxes pour une maison située sur le territoire de deux municipalités.
- ♦ Mme Noreau donne un compte rendu du quiproquo survenu lors de la journée de la conférence de M. Michel Matte sur un ajustement de la subvention pour l'égout secteur Est.

On demande de s'informer à la F.Q.M. et à l'U.M.Q. à savoir qui organise et décide du protocole à suivre.

- ♦ *M. Michel Pelletier demande ce que l'on fait des vieux appareils qui ne servent pas (Service Incendie).*

On s'informerait auprès de M. Germain.

- ♦ *M. Léo Jacobs remercie les trois conseillers qui ont construit bénévolement l'abri maritime.*

*M. Michel Pelletier fait de même et espère qu'il n'y aura pas de vandalisme.*

#### **QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

- *M. Marcel Lavallée constate que le propriétaire du 8 rue Piché a fait son ménage.*
- *M. Lavallée se demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre la gratuité au Club de ski de fond pour favoriser la participation.*

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Jacques Blais  
Secrétaire-trésorier

(09-07-273)

#### **Levée de la séance - Adoption**

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Pelletier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand  
ET RÉSOLU**

**QUE** la présente séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorier